

Les Régions s'inquiètent de l'avenir de l'AFPA.

Elles demandent, dans un communiqué publié le 18 février 2011 que :

- ▶ L'Etat verse les 80M dus au titre du précédent contrat de progrès et assure, au titre de 2010 et 2011, l'entretien du patrimoine qui lui appartient toujours
- ▶ L'Etat se porte garant des besoins de trésorerie de l'association, gagés sur un patrimoine qui ne lui a pas été transmis
- ▶ Un expert soit rapidement nommé pour explorer toutes les solutions concernant le patrimoine, y compris, pour les Régions qui le souhaitent, le transfert à leur bénéfice du patrimoine à titre gracieux.

Les Régions rappellent qu'elles se sont abstenues sur les comptes 2010, faute d'y voir complètement clair sur la réalité de la situation.

Elles demandent à la direction générale de l'AFPA de conduire les évolutions rendues nécessaires, en proposant des améliorations de la situation économique et financière, dans le respect des personnels et de la qualité du service rendu aux publics, aux filières et aux territoires.

Les Régions renouvellent leur demande à l'Etat de faire évoluer le droit français conformément au droit européen afin d'autoriser les collectivités locales à mandater, dans la transparence voulue, certains opérateurs avec l'octroi de droits spéciaux.

Les services publics de la formation professionnelle, dont les demandeurs d'emplois et les entreprises ont besoin de toute urgence et que les Régions sont en train de construire, autour de la définition d'obligations de services publics, nécessitent :

- ▶ la co-construction des politiques avec les acteurs, dans une logique itérative en fonction de l'évolution des besoins
- ▶ la gestion d'actions de formation individualisées, permettant une fluidité du parcours d'un opérateur à l'autre
- ▶ le travail en réseau entre opérateurs
- ▶ la possibilité de prendre en compte l'expérience des contractualisations précédentes avec les opérateurs

Ces critères sont difficilement compatibles avec les marchés publics.

C'est de la qualité des services publics de formation dont il s'agit. L'AFPA doit rester l'un, mais pas l'unique, des piliers de ce service public.